AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-9-69 904205

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE) DEUX-SEVRES -VIENNE

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

BULLETIN N° 108 de SEPTEMBRE 1969 -

LA MALADIE DES TACHES POURPRES DU FRAISIER -

C'est l'une des maladies les plus communes du fraisier. Elle est due à un champignon: Mycosphaerella fragariae, et se caractérise par la formation à la face supérieure des feuilles, de taches plus ou moins arrondies, mesurant de 1 à 3 mm. de diamètre, dont le centre est blanc-grisâtre et la périphérie rouge violacé. Le champignon peut également s'attaquer au pétiole des feuilles et au pédoncule des fruits. Dans ce cas, les taches ont le même aspect mais elles sont elliptiques et allongées. Lorsque l'attaque est localisée à ces organes, les dégâts sont importants car la circulation de la sève est arrêtée au niveau du pétiole ou du pédoncule entraînant un dessèchement du feuillage, des fleurs ou des fruits.

Le développement de la maladie est favorisé par les périodes pluvieuses et par les rosées et brouillards. Lorsque l'attaque est grave, elle entraîne un dessèchement des feuilles et une diminution de rendement qui peut être très sensible.

Il est possible de combattre cette affection par des pulvérisations effectuées au printemps. Le feuillage doit être bien mouillé, tant à la face supérieure qu'à la face inférieure des feuilles, ce qui nécessite un litrage d'au moins 600 à 800 litres à l'hectare, en pulvérisation à jet projeté. La première application doit être exécutée lorsque 50 à 80% des bourgeons présentent une première feuille étalée. Ce traitement doit être renouvelé à la sortie des premières fleurs, au maximum de la floraison et au début du rougissement des premiers fruits. Dans les situations sensibles ou au cours de printemps pluvieux, des applications supplémentaires doivent être envisagées.

Ces traitements qui doivent être effectués avec des fongicides de synthèse peuvent être mixtes avec ceux dirigés contre la pourriture grise des fraises due au Botrytis cinerea.

ELEMENTS NOUVEAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA MOUCHE DE L'OIGNON -

L'emploi systématique des insecticides organo-chlorés (Aldrine, Dieldrine, Chlordane, Heptachlore, Lindane, etc..) en traitement du sol, a entraîné, dans certaines régions, le développement de races d'insectes qui leur sont résistants (Mouche de l'oignon, du chou, de la carotte). Des dégâts graves sont maintenant enregistrés en dépit d'applications répétées de ces produits jusque là très actifs. C'est la raison pour laquelle des essais de lutte ont été mis en place pour essayer de rechercher parmi les insecticides organo-phosphorés ceux qui présenteraient des qualités suffisantes pour permettre une protection efficace des cultures.

De ces essais qui ont été réalisés par l'Institut National de la Recherche Agronomique, en collaboration avec le Service de la Protection des Végétaux, il a été possible de tirer les conclusions suivantes:

.../...

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX

La résistance acquise par les insectes vis-à-vis d'un produit donné s'établit pour tous les corps appartenant à la même famille chimique. Différents insecticides organo-phosphorés ont fait preuve d'une excellente efficacité. Ce sont : le Diéthion, le Carbophénothion, le Chlorfenvinphos, le Diazinon, le Dichlofenthion, le Trichloronate. Ces insecticides peuvent s'utiliser en traitement du sol sur toute la surface ou en localisation sur la ligne de semis, en pulvérisation au moment des vols, en traitement des semences pour certains d'entr'eux (Diéthion et Trichloronate). Ils assurent une protection correcte contre la Mouche de l'oignon.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

ANTHONOME du POIRIER - Dans les vergers où des dégâts ont été enregistrés au printemps dernier, on pourra effectuer un traitement dans le courant de la semaine du 22 au 27 septembre.

On peut utiliser une spécialité à base de D.D.T., de Lindane ou de Méthoxychlore.

Respecter la législation concernant les délais d'emploi de ces insecticides avant la récolte qui sont de 15 jours pour le D.D.T. et le Lindane, de 7 jours pour le Méthoxychlore.

INFORMATIONS

TAVELURES du POIRIER et du POMMIER - Les arboriculteurs doivent continuer d'assurer la protection contre les tavelures dans les vergers où la récolte n'a pas encore été effectuée et où des taches existent afin d'éviter des attaques tardives. Ce traitement fongicide pourra également avoir une action sur les affections de conservation des pommes et des poires.

D'autre part, cette protection devra être renouvelée si elle est éliminée par les pluies.

MALADIE BACTERIENNE du POIRIER - Dans les vergers où des attaques ont été constatées, il est conseillé d'effectuer aussitôt après la cueillette un traitement à l'aide d'un produit cuprique. Ce traitement pourra être renouvelé à la chute des feuilles.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU de la TOMATE - Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement de ce parasite et un traitement doit être exécuté dès réception de cette note. Il devra être renouvelé s'il est éliminé par les pluies.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE du 18 SEPTEMBRE 1969.